




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111212-18062-DE-1-1_0
Date de signature : 13/12/11
Date de réception : mardi 13 décembre 2011
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.1371**

Séance publique du

12 décembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES CRÈCHES, CENTRES DE LOISIRS ET AUTRES STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - PARTICIPATION FINANCIÈRE 2012.

Le 12/12/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 6 décembre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Catherine SILVESTRE, M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, Mme Martine FENESTRAZ à M. Alexandre GALLESE, M. Robert FOUQUET à M. Maurice CHAZEAU, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Eric CHEVALIER, Mme Reine MERGER à Mme Charlotte BENON, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Excusés sans pouvoir :

M. Jean CHORRO, M. Jean-Christophe GROSSI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Stéphane PAOLI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Dahbia DRAOUZIA donne lecture du rapport ci-joint.



12.04

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Petite Enfance et Solidarités

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12/12/11

RAPPORTEUR : Mme Dahbia DRAOUZIA

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES CRÈCHES, CENTRES DE LOISIRS ET AUTRES STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - PARTICIPATION FINANCIÈRE 2012. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal du 14 octobre 2008 a désigné la société Les Petits Chaperons Rouges en qualité de délégataire des crèches municipales, centres de loisirs et autres structures Petite Enfance de la Ville d'Aix-en-Provence. L'avenant n° 1, concernant la création de la filiale LPCR DSP AIX pour individualiser la seule gestion des établissements municipaux et faciliter les modalités de transfert, a été validé par le Conseil Municipal du 16 décembre 2008.

Afin de permettre au délégataire de faire fonctionner le service en tout début d'année, le contrat de délégation précise, au “ *Chapitre V – Dispositions économiques et financières / § C - Participation de l'Autorité Délégante* ”, le montant de la participation de la Ville pour la durée du contrat.

Pour 2012, la participation de la Ville s'établit à **4 514 274,48 €**

Ce montant tient compte de la formule de ré-indexation stipulée à l'avenant n° 3 du Contrat de Délégation de Service Public.

Les modalités de versement sont les suivantes :

40 % au début du mois de janvier,

40 % au 1^{er} avril,

Et le solde après réception du compte de résultat de l'année N – 1.

Je vous remercie donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** cette participation financière pour un montant de **4 514 274,48 €** (quatre millions cinq cent quatorze mille deux cent soixante quatorze euros et quarante-huit cents) selon les modalités de versement ci-dessus définies à la société LPCR DSP AIX, dont la répartition figure en annexe, sachant que les montants seront imputés sur la ligne budgétaire 9264-611-2493 “ Contrat de prestation de service ”.

**2011.1371 - CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION
DES CRÈCHES, CENTRES DE LOISIRS ET AUTRES STRUCTURES PETITE ENFANCE
DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - PARTICIPATION FINANCIÈRE 2012.**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 48
Contre	: 3

Ont voté contre

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 décembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

PARTICIPATION DE LA VILLE – DSP CRECHES MUNICIPALES – ANNEE 2012

Section de Fonctionnement

BENEFICIAIRES	PARTICIPATION TOTALE 2011	PARTICIPATION 2012 1er acompte	PARTICIPATION 2012 2ème acompte	PARTICIPATION 2012 solde	PARTICIPATION TOTALE 2012
<i>Ligne 9264-611-2493</i> <i>Contrat de prestations</i> <i>de service</i> LPCR DSP AIX	4 646 461,47 €	1 805 709,79 €	1 805 709,79 €	902 854,90 €	4 514 274,48 €